

Alain Lipietz  
alain@lipietz.net  
06 07 14 98 78  
Président du groupe municipal  
*L'Avenir à Villejuif*

À Monsieur le Préfet du Val de Marne  
À Madame la Sous-Préfète de l'Hay-les-Roses

Le 7 juillet 2017

Monsieur le Préfet, Madame la Sous-Préfète,

J'ai reçu ce matin 7 juillet une convocation pour un conseil municipal qui aurait lieu le 10 juillet. J'ai le devoir d'attirer votre attention sur les multiples causes de nullité entachant cette convocation, susceptible d'enclencher un inutile contentieux sur les décisions qui pourraient y être prises.

Cette convocation, signée par M. le maire le 6 juillet, est justifiée dans les termes suivants : « Suite au départ de conseillers municipaux, le quorum n'étant plus atteint lors du conseil municipal du 5 juillet, une nouvelle convocation vous est adressée [pour le 10 juillet]. Le conseil délibérera valablement sans condition de quorum » »

Il s'agit là d'un faux en écriture publique, comme il est relaté dans la presse et dans notre propre compte rendu (<http://www.lavenirvillejuif.fr/spip.php?article761>). La majorité des membres présents au conseil municipal du 5 juillet n'était nullement « partie », mais avait imposé une suspension de séance, qui est de droit selon note règlement intérieur (art. 22 : 15 minutes par groupe, 60 minutes au total et nous étions au moins 5 groupes à le demander).

Il n'y avait aucune ambiguïté sur un soi-disant « départ » : nous avons toutes et tous laissé nos effets, vestes, sacs et documents à nos places. Il s'agissait pour nous d'entendre des représentants de la population concernée par l'ORU du quartier de Lamartine-Hochard, qui avaient recueilli en avril dernier une pétition de 350 signatures, s'étaient heurtés au refus de M. le maire de les recevoir, et souhaitaient s'adresser aux élus qui s'apprêtaient à voter le Protocole de préfiguration de cette ORU. M. le maire ayant refusé une suspension de séance pour que les élus, qui allaient voter sur leur destin, puissent les entendre, les 5 groupes d'opposition, représentant physiquement la majorité des présents, ont en vain fait valoir leur propre droit à une suspension de séance pour pouvoir les entendre. Nous avons alors décidé d'appliquer le règlement et sommes sortis avant le début du vote, invitant les représentants des locataires à nous suivre à l'extérieur. Nous avons l'intention de retourner en séance et voter après les avoir entendus.

Le maire a alors ouvert un vote électronique, qui a affiché que la délibération approuvant le Protocole recueillait 20 « Pour » sur 43 présents et représentés, les autres affichés en gris comme « Ne prenant pas part au vote ». Constatant qu'il était minoritaire (ce qu'il savait sans doute dès le début de la séance), le maire a saisi l'occasion pour proclamer le conseil suspendu faute de quorum, a fait évacuer le reste du public et boucler la salle par le directeur de la police municipale (auprès duquel nous avons dû solliciter qu'il apporte nos effets laissés sur nos tables) et a poursuivi sur place une réunion de sa faction sous la protection de la police municipale et en présence de quelques directeurs des services.

M. le maire espère sans doute ainsi, par un véritable détournement de procédure, en comptant que ses opposants seraient partis en vacances (la date du 5 juillet avait été arrêtée après consultation en fonction de ce facteur) disposer d'une majorité de hasard le 10 juillet pour les délibérations restant à l'ordre du jour (à

l'exclusion du vote important sur l'ORU, qu'il considère comme acquis).

Ces délibérations, ainsi entachées d'irrégularités avant même d'avoir pu être débattues et votées, sont loin d'être négligeables. Citons :

- une demande de déclaration d'utilité publique sur la ZAC Aragon, permettant à l'aménageur d'exproprier les habitants qui sont en cours de négociation (positive) avec le promoteur,
- un vœu demandant le rétablissement à leur indices et coefficients indemnitaires d'une dizaine d'agents qu'il a arbitrairement rétrogradés, arguant d'une demande, inexistante à notre connaissance, du Trésorier Payeur.

Sur ces deux points, il est douteux que le maire ait pu rassembler une majorité. Monsieur le Préfet, Madame la Sous-Préfète,

ces événements dramatiques s'inscrivent dans une dynamique qui a rendu la ville de Villejuif ingouvernable. Comme nous l'avions expliqué lors d'un entretien que votre prédécesseur M. le préfet Leleu a bien voulu nous accorder en présence de Mme la Sous-Préfète de l'Haÿ-les-Roses, en janvier dernier, cette dynamique s'est amorcée quand notre groupe, dont l'alliance avait contribué à la construction de la majorité de mars 2014, a détecté une opération de favoritisme de grande ampleur sur la construction de la Halle des sports, et informé le maire que nous n'hésiterions pas à procéder à un signalement à Mme la Procureure de la République s'il n'y était pas mis fin. Constatant que le délit allégué était mené à son terme, nous avons informé Mme la Procureure et avons dû quitter la majorité. (L'enquête de police est actuellement menée par la Brigade financière de la Préfecture de Police ; M. Leleu nous a fait part alors de son intention de réviser l'opération, mais il a été muté quelques jours après, et de nouvelles irrégularités se sont ajoutées à cette affaire).

L'alliance assurant à M. le maire sa majorité s'est définitivement effondrée le 31 mars de cette année, quand un autre groupe a quitté sa majorité. Depuis lors il n'y a plus de bureau municipal, comme en témoigne le propre site de la Ville ([http://www.ville-villejuif.fr/adjoints\\_et\\_conseillers.html](http://www.ville-villejuif.fr/adjoints_et_conseillers.html)) car le maire ne peut plus gouverner qu'en offrant un poste tantôt à l'un, tantôt à l'autre, d'une séance à l'autre, en échange de son vote, ce qu'il n'est apparemment pas parvenu à faire pour le 5 juillet.

Même les premiers votes du 5 juillet semblent entachés d'irrégularités : refus de la part de M. le maire de pouvoir contrôler les pouvoirs, affichage du vote électronique d'une personne qui était retardée et n'avait pas laissé de pouvoir, et refus systématique de donner la parole à plusieurs élus qui la demandaient.

C'est pourquoi Monsieur le Préfet, Madame la Sous-Préfète, nous sollicitons de votre vigilance de bien vouloir, en vertu de vos compétences de contrôle de légalité, annuler le « conseil sans quorum » du 10 juillet. Nous vous prions de bien vouloir nous recevoir pour vous présenter plus en détail la situation dramatique découlant actuellement du mal-gouvernement de Villejuif, y compris l'affaire de la Halle des sports, et les brimades et chasse aux sorcières dont sont victimes les agents et dont l'affaire des primes indiciaires amputées n'est qu'un nouvel épisode.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, Madame la Sous-Préfète, l'expression de mes respectueuses salutations.



Alain Lipietz  
Ancien député européen

Conseiller territorial